## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. LUCIEN LIMOUSIN / MME CORINNE CHABAUD

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 8 Février 2019

**OBJET :** Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire - Programation 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu la délibération n°16 du 29 janvier 2016, la Commission permanente approuvant le plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire et la convention de gestion à intervenir entre le Département et l'Etat ;

## A décidé:

- d'approuver le projet de budget 2019 de la réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire ;
- de solliciter une subvention de 95 951 €auprès de l'Etat (DREAL PACA) pour la gestion 2019 de la réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire ;
- d'approuver l'adhésion à Réserves Naturelles de France pour l'année 2019 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de collaboration de recherche avec la Ville d'Aix-en-Provence Muséum pour des fouilles paléontologiques.

La dépense relative aux coûts externes, d'un montant de 209 800 €se répartit ainsi qu'il suit :

- 34 800 €imputés au chapitre 011 du budget départemental?
- 35 000 €imputés au chapitre 65 du budget départemental,
- 40 000 €imputés au chapitre 20 du budget départemental,
- 100 000 €imputés au chapitre 21 du budget départemental.

La recette, d'un montant de 95 951 € sera imputée au chapitre 74 du budget départemental.

A l'unanimité

## ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée